

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU**

Compte-rendu sommaire - Séance du 24 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, jeudi vingt-quatre avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Rachel BOBEE, Cédric CAHU, Julie PHILIPPE, Valérie VICTOIRE, Olivier CHARMARTY, Nathalie GUILBERT, Jean-Claude BIENVENU, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Franck VINDARD, Serge GUILLOTIN, Nadège LEROSIER, Francis DOREY.

Procurations : néant

Absents : néant

Secrétaire de séance : Nicolas BLIN

Date de convocation : 17/04/2014

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

-1- BUDGETS PRIMITIFS 2014

-I- COMMUNE

M LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget primitif 2014 aux membres du Conseil Municipal.

La commission des finances, réunie en séance le 18/04/2014, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		<u>RECETTES</u>
Total	835573		835573

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Total	337453		337453

VOTE DES TAUX 2014

Rappel des taux des taxes directes communales 2013 :

T.H.: 15.55

FB : 27.04

FNB : 43.78

DELIBERATION

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des trois taxes directes locales 2014 comme suit :

T.H.: 15.55

FB : 27.04

FNB : 43.78

-II- LOTISSEMENT

M LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget primitif 2014 aux membres du Conseil Municipal.

La commission des finances, réunie en séance le 18/04/2014, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2014 qui s'établit comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	592522,12	TOTAL	1392691,33
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	510000	TOTAL	510000

-2- LOTISSEMENT LES POMMIERS : PROPOSITION ACHAT

Madame le Maire donne lecture de courriers et communique des informations.

-3- MAIRIE : AVENANTS DE TRAVAUX

M CAHU, Adjoint au maire, présente les avenants suivants (chantier aménagement nouvelle mairie).

LOT	ENTREPRISE	NUMERO AVENANT	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE HT
Lot n°5, 6 & 8 : Cloisons – Doublage	SNCI	2		1945.89	21411.31

– Isolation - Menuiseries Intérieures – Faux- plafonds Agencement					
Lot n°10 : peinture – revêtements muraux	OC PEINTURE	1		501.20	24134.64

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- 1- ACCEPTE les devis présentés ci-dessus,
- 2- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

-4- MAIRIE : CONTRATS MAINTENANCE EXTINCTEURS ET CONTROLE ELECTRICITE

M CAHU, Adjoint au maire, présente plusieurs devis liés à l'installation de la nouvelle mairie :

-1- ALARME : devis n° DV 1358 de la société SCMV pour l'installation d'une larne anti-intrusion à la nouvelle mairie (2364 € HT) avec un supplément de deux détecteurs pour le nouvel atelier municipal (696 € HT) soit un montant total de 3060 € HT (compris reprise de l'ancienne installation – 524 € HT).

DECISION : le devis est accepté à l'unanimité.

-2- EXTINCTEURS : devis SICLI Caen d'un montant de 713.73 € HT soit 856.48 € TTC pour la fourniture et la pose de 4 extincteurs, 1 plan d'évacuation et 3 consignes générales de sécurité.
DECISION : le devis est accepté à l'unanimité.

Un contrat de maintenance pour 19 extincteurs pour une durée d'un an pour un montant total estimé de 205.20 € HT

DECISION : le devis est accepté à l'unanimité

-3- CONTROLE ELECTRIQUE : devis APAVE N°14234674/1 d'un montant de 375 € HT pour le contrôle initial ERT de la nouvelle mairie.

La clause de la durée devra être revue (pas de reconduction tacite et durée à intégrer dans le contrat existant).

DECISION : le conseil municipal accepte le devis et autorise Madame le Maire à signer le contrat à venir pour un montant de 375 € HT avec APAVE avec la clause modifiée concernant la durée.

-4- Devis pour DEUX lampadaires LAMPA (bureau accueil et espace attente) avec mesure d'éclairage : devis 03150 de ETS BRUNO GIRARD d'un montant de 2002.46 € Ht soit 2404.87 € TTC.

DECISION : le devis est rejeté.

-5- DEVIS PEINTURE : devis entreprise OC Peinture n° DE110356 d'un montant de 710 € HT soit 852 € TTC pour entourage fenêtres et baies et soubassement.

DECISION : le devis est rejeté.

-5- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants.

Un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

La durée des mandats de ladite commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Pour la commune de Sommervieu, il convient de dresser une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants parmi lesquels le Directeur régional de la DGFIP désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

-6- COMPOSITION DU CCAS

Par délibération du 10/04/2014, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du CCAS à 10 soit 5 membres du conseil municipal et 5 membres nommés, en plus du Président.

Modification des membres du conseil d'administration issus du conseil municipal :

M BIENVENU Jean-Claude laisse sa place à M BLIN Nicolas.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R 123-7, L.123-4 à 123-9 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

A l'unanimité, DECIDE de nommer Nicolas BLIN en remplacement de BIENVENU Jean-Claude

Les membres élus du conseil municipal sont : Rachel BOBEE – Valérie VICTOIRE, Nathalie GUILBERT, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE.

Présidente : Mélanie LEPOULTIER.

-7- PREPARATION ELECTIONS EUROPEENNES

Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu dimanche 25 mai 2014 et qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires à la constitution du bureau de vote.

Président : Mélanie LEPOULTIER - Vice-Président : Bruno LAPORTE - Secrétaire : Nicolas BLIN

-8- Questions diverses

M le Maire communique diverses informations.

Affiché le 30/04/2014.

Conformément au C.G.C.T.

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER